

Equivalences entre les diplômes JS et le nouveau DEJEPS voile

<p>DIPLOMES</p> <p>UNITES de COMPETENCES</p>	<p>brevet d'Etat d'éducateur sportif 1^{er} degré option voile</p> <p>BEES Voile</p>	<p>brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités nautiques » mention monovalente voile ou plurivalente avec support voile</p> <p>BPJEPS monovalent ou plurivalent voile</p>	<p>brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri »</p>	<p>brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri » et du certificat complémentaire « voile multi-supports jusqu'à 6 milles d'un abri »</p>	<p>sportif de haut niveau en voile inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport</p> <p>SHN</p>
<p>Exigences préalables à l'entrée en formation</p>	<p>DISPENSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> justifier d'une <i>expérience compétitive en voile</i>, comportant au minimum six épreuves de compétition, dont au moins une de niveau équivalent au quatrième grade et une de niveau équivalent au troisième grade ; <input type="checkbox"/> justifier d'une <i>expérience d'enseignement en autonomie d'au moins deux années</i>, sur au moins deux des familles de supports; <input type="checkbox"/> être titulaire d'une attestation de niveau technique sur le support principal du candidat, équivalent au <i>niveau technique 5 FFVoile</i>; <input type="checkbox"/> être titulaire d'une attestation de niveau technique sur le support secondaire du candidat, équivalent au <i>niveau technique 4 FFVoile</i>. 	<p>DISPENSE</p>	<p>DISPENSE à l'exception du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, de l'attestation de natation et de l'attestation « PSC1 » ou équivalent</p>	<p>DISPENSE à l'exception du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, de l'attestation de natation et de l'attestation « PSC1 » ou équivalent</p>

Exigences préalables à la mise en situation professionnelle	DISPENSE	DISPENSE	DISPENSE	NON
Unité Capitalisable n°1 concevoir un projet sportif	<p>Obtient de droit si capable de « justifier d'une expérience d'au moins cinq années en responsabilité dans le domaine de la gestion de structure nautique, attestée par le directeur technique national de la voile et couvrant les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diagnostic stratégique et plan d'actions ; - élaboration d'un budget prévisionnel, d'un plan d'investissement, et d'un plan marketing <ul style="list-style-type: none"> - stratégie de communication et de commercialisation ; - processus de décisions et d'organisation d'une structure nautique ; <ul style="list-style-type: none"> - droit social et convention collective nationale du sport (CCNS) ; - cadre législatif, réglementaire et juridique de la gestion de structure nautique ; - analyse des documents comptables : compte de résultat, bilan, ratios économiques, capacité d'autofinancement, valeur ajoutée, fond de roulement, besoin en fond de roulement, seuil de rentabilité, coût de revient. » 			NON
Unité Capitalisable n°2 conduire un projet sportif	<p>Obtient de droit si capable de « justifier d'une expérience d'au moins cinq années en responsabilité dans le domaine de la gestion de structure nautique, attestée par le directeur technique de la voile et couvrant les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pilotage d'un dispositif de surveillance et d'intervention ; - actualisation des compétences dans le domaine de la sécurité et amélioration des dispositifs de surveillance et d'intervention <ul style="list-style-type: none"> - animation d'un projet et conduite de réunions ; <ul style="list-style-type: none"> - réalisation de reportings performants ; - planification du travail dans le respect des règles sociales ; - management des équipes, (de permanents et de saisonniers) ; - pilotage des tableaux de bord de suivi budgétaire et d'actions ; - méthodes d'enquêtes marketing, outils d'actions commerciales et de communication. » 			NON

Unité Capitalisable n°3 conduire une démarche de perfectionnement sportif	étude de cas tirée au sort présentant de manière écrite ou en vidéo une action de formation ou d'entraînement en voile.	BEES1 voile	BPJEPS monovalent ou plurivalent		BPJEPS voile en 4 UC	SHN
	entretien de trente minutes maximum avec le jury visant à évaluer des compétences du candidat à définir, conduire, adapter et évaluer un cycle d'entraînement et de formation dans le champ de la voile	Obtient de droit si titulaire de la qualification de Formateur National FFVoile délivré par le directeur technique national de Voile en cours de validité	Si titulaire de la qualification de Formateur National FFVoile <u>ou</u> du diplôme d'entraîneur FFVoile	Obtient de droit si titulaire de la qualification de Formateur National FFVoile <u>et</u> du diplôme d'entraîneur FFVoile	Obtient de droit si titulaire de la qualification de Formateur National FFVoile délivré par le directeur technique national de Voile en cours de validité	NON
OBTIENT DE DROIT						
Unité Capitalisable n°4 encadrer la voile en sécurité						NON

